

intervention conseils de style de vie



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de La Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.

La Mutualité Partena

accorde une intervention de 10 euros par consultation chez un coach santé agréé (membre de la VVGC) ou par séance chez WW. L'intervention est limitée à 4 consultations/séances par période de 2 années calendrier.

Qui peut en bénéficier?

Tout le monde, indépendamment de votre âge.

Que faire pour en bénéficier?

Faites compléter et viser le document par un coach santé agréé ou par WW.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le coach santé ou par WW

Je,

WW

Nom : Prénom :

Coach santé agréé VVGC Numéro de membre VVGC :

Déclare avoir traité

Nom : Prénom :

date	honoraires	date	honoraires
1.		3.	
2.		4.	

Date :

.....

Signature et/ou cachet

Code de nomenclature : **874123**



1D0000000455415100